

Procès-verbal

RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAILLEURS BLESSÉS			
Le 19 juin 2026		De 9 h à 13 h	Hôtel Best Western, Grand-Sault, N.-B
Réunion convoquée par	Jarrod Yeo		
Genre de réunion	Réunion du Comité consultatif des travailleurs blessés		
Preneuse de notes	Norma Doucette		
Personnes présentes	Jarrod Yeo, Paula Garant et Leica Gahan. Pam Baker, Lee Russell, André Jobin (Roscoe) et Kirk Westfield – en ligne, et Norma Doucette.		
Avant la réunion, un moment de silence a été observé en l’honneur des Néo-Brunswickois qui ont perdu la vie au travail depuis la dernière réunion.			
1.			
Présentation sur la sécurité	Kirk Westfield		
Discussion	M. Westfield a donné une présentation sur la sécurité portant sur la reconnaissance de la différence entre l’épuisement dû à la chaleur et les coups de chaleur.		
Mesures à prendre	Aucune		
2.			
Examen du procès-verbal de la réunion du premier trimestre	Jarrod Yeo		
Discussion	Le procès-verbal de la réunion d’avril est examiné et approuvé.		
Mesures à prendre	Le procès-verbal sera envoyé à la traduction.		
3.			
Vision et mission	Jarrod Yeo		
Discussion	L’énoncé de vision est intentionnellement simple et axé sur de meilleurs résultats pour les travailleurs blessés et leurs familles.		

Procès-verbal

	• L'énoncé de mission décrit le rôle du Comité, qui consiste à fournir des conseils éclairés et axés sur les solutions, fondés sur l'expérience vécue. • Il a été noté que le mot « systémique » a été retiré de l'énoncé de mission en réponse aux préoccupations des membres selon lesquelles les problèmes pourraient ne pas être immédiatement déterminés comme systémiques lorsqu'ils sont soulevés pour la première fois par l'entremise d'expériences individuelles.
Mesures à prendre	Aucune
4.	
Attributions, version 2.0	Jarrod Yeo
Discussion	Les attributions mises à jour ont été publiées avec des modifications et des précisions concernant ce qui suit : • Cycle d'examen / Contrôle des versions • Limites de mandat / Renouvellement de mandat • Composition du Comité • Rémunération et remboursement • Rôle du représentant de Travail sécuritaire NB • Portée du Comité • Améliorations générales au niveau de la mise en page et de la lisibilité
Mesures à prendre	Aucune
5.	
Jour de deuil	Jarrod Yeo
Discussion	• M. Yeo remercie M. Westfield, M^{me} Gahan et M^{me} Russell d'avoir représenté le Comité aux cérémonies de Saint John et de Fredericton.
Mesures à prendre	Aucune
6.	
Intégration des nouveaux employeurs	Jarrod Yeo
Discussion	• Une recommandation du coroner de 2025 a exhorté Travail sécuritaire NB à offrir de manière proactive

Procès-verbal

	des ressources et des services de consultation en matière de santé et de sécurité. • L'inscription des nouveaux employeurs commence actuellement par des renseignements liés aux cotisations. • Les nouvelles communications comprennent un message de bienvenue du président et chef de la direction, une liste de contrôle pour aider les nouveaux employeurs à se conformer à la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>, ainsi que des liens vers des ressources et des services de consultation gratuits. • M. Yeo remercie les membres pour leur contribution à ce dossier.
Mesures à prendre	Aucune
7.	
Conférence sur la santé mentale des premiers répondants de l'Atlantique	Jarrold Yeo, Kirk Westfield et André Jobin
Discussion	M. Westfield, M. Jobin et M. Yeo ont participé à la 2^e Conférence sur la santé mentale des premiers répondants de l'Atlantique à Charlottetown (Î.-P.-É.) les 2 et 3 juin. Les commentaires de M. Jobin M. Jobin parle de l'importance du soutien organisationnel en matière de santé mentale pour les premiers répondants. Il souligne que la conférence a réuni d'excellents conférenciers, dont un représentant de la GRC qui a partagé des réflexions sur la fusillade de masse en Nouvelle-Écosse. Cependant, il estime que la majeure partie du contenu était davantage axé sur les administrateurs que sur les premiers répondants. Les commentaires de M. Westfield M. Westfield mentionne que la conférence a été intéressante, en particulier puisqu'il a eu l'occasion de renouer avec un vieil ami. Il exprime sa gratitude pour l'appui de M. Jobin. Il fait également remarquer que les tables d'information peuvent être coûteuses et a suggéré que cet aspect soit pris en compte dans l'organisation à l'avenir.

Procès-verbal

	La discussion a porté sur la façon dont les commissions des accidents du travail peuvent mieux soutenir les premiers répondants, en reconnaissant que les besoins en matière de santé mentale varient et que les difficultés peuvent survenir rapidement. Les participants ont souligné l'importance d'apprendre des organismes et des personnes qui adoptent des approches efficaces en matière de santé mentale des premiers répondants. Le groupe a noté que les traitements spécialisés peuvent être très coûteux, ce qui crée des obstacles pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer les soins. M. Westfield fait remarquer que le Nouveau-Brunswick prend du retard par rapport à d'autres provinces en ce qui concerne la reconnaissance des répartiteurs, des infirmiers et autres comme premiers répondants. Les commentaires de M. Yeo Les places attribuées ont aidé à briser la glace quant à la rencontre de nouvelles personnes de différents secteurs et leurs perceptions des programmes et services de Travail sécuritaire NB. Principaux points de discussion Les leçons tirées de la conférence pourraient être partagées avec le conseil. Les premiers répondants sont confrontés à des circonstances imprévisibles et ne savent souvent pas ce que leur journée leur réserve. M. Yeo fait remarquer que les places attribuées ont aidé à briser la glace, à créer des liens et à recueillir des renseignements sur la façon dont Travail sécuritaire NB peut améliorer l'appui des premiers répondants.
Mesures à prendre	Aucune
8.	
2 ^e Conférence annuelle sur la santé et la sécurité	Jarrod Yeo
Discussion	Notre Conférence sur la santé et la sécurité de 2026 aura lieu du 7 au 9 octobre.

Procès-verbal

Mesures à prendre	Les membres du Comité peuvent s'inscrire lorsque l'inscription sera ouverte.
9.	
Votre pension et vos avantages futurs	Jarrod Yeo
Discussion	• Les membres avaient précédemment noté un manque d'information concernant les régimes de retraite, les rentes et les provisions. • Une ébauche en langage clair a été préparée comme point de départ pour la discussion avec le groupe. • Il a été noté que des renseignements supplémentaires sont encore nécessaires, notamment la façon dont les personnes peuvent confirmer leur admissibilité, si elles peuvent consulter le montant mis de côté, ce qui se passe à l'approche de l'âge de 65 ans et à qui elles doivent s'adresser pour toute question. • Le but de la discussion était de déterminer les renseignements dont les gens ont besoin, les questions qui restent sans réponse et les possibilités de présenter les renseignements de manière plus claire et plus accessible.
Mesures à prendre	• M. Yeo ajoutera ces renseignements dans le rapport d'activité du Comité qui sera présenté au conseil d'administration.
10.	
Formulaires – Commentaires et points à retenir	Jarrod Yeo et Lee Russell
Discussion	M^{me} Russell a examiné plusieurs formulaires à la suite des préoccupations soulevées par les membres lors de la réunion précédente. Les thèmes clés comprenaient ce qui suit : • De nombreux formulaires semblent désuets en ce qui a trait au format, au processus et à l'expérience client globale (c'est-à-dire un formulaire actuel de 2026 avec des métadonnées de document datant de 1999), ce qui illustre la façon dont certains formulaires

Procès-verbal

	semblent avoir été maintenus au fil du temps sans avoir été modernisés de manière significative. • Les membres ont soulevé des préoccupations quant à la quantité de travail nécessaire pour remplir et retourner les formulaires, notamment la nécessité de télécharger des PDF, de les imprimer, de les signer et de les numériser ou de les photographier avant de les soumettre par courriel. • Les clients sont souvent appelés à fournir des renseignements que Travail sécuritaire NB possède peut-être déjà dans ses dossiers, y compris des coordonnées et des renseignements personnels sensibles, et peuvent poser plus de questions que nécessaire pour accomplir la tâche. • Certains formulaires contiennent un langage qui peut sembler trop formel ou menaçant, en particulier en ce qui concerne les échéances, les retards ou les répercussions possibles sur les prestations. • Le Comité note que cette rétroaction est directement liée à l'objectif de Travail sécuritaire NB en matière de gens, soit de créer une expérience exceptionnelle du client, y compris l'objectif de faire évoluer l'expérience des services aux clients accessibles et personnalisés.
Mesures à prendre	• M. Yeo ajoutera un résumé dans le rapport au conseil d'administration.
11.	
Ressources d'appui aux partenaires	Jarrod Yeo / Leica Gahan / Kirk Westfield
Discussion	• Il a été précédemment noté que les travailleurs blessés et leurs familles pourraient bénéficier de ressources supplémentaires qui pourraient les aider à la suite d'une blessure ou d'un décès, y compris des ressources quant à l'appui à la famille, aux blessures psychologiques, au deuil, aux traumatismes, au soutien des pairs et à la défense des droits.
Mesures à prendre	• M. Westfield et M^{me} Gahan continueront d'élaborer une liste de ressources pour aider à prévoir les futures mises à jour du site Web.
12.	

Procès-verbal

Exposé de position – Toute autre incapacité	Jarrood Yeo
Discussion	Une mise à jour est fournie sur l'exposé de position du Comité en ce qui a trait à la consultation sur les modifications proposées à la Politique 21-117, intitulée Conditions d'admissibilité – Toute autre incapacité. Les points clés comprennent ce qui suit : • En faveur d'une politique dédiée pour améliorer la clarté, la cohérence et la transparence des réclamations complexes qui ne correspondent pas parfaitement aux catégories de politique existantes. • Reconnaissance que les réclamations ne devraient pas être désavantagées parce qu'il n'y a pas un seul événement identifiable, en particulier lorsqu'une incapacité se manifeste graduellement ou comprend de multiples facteurs contributifs. • Confirmation que le travail n'a pas besoin d'être la cause unique d'une incapacité pour que l'admissibilité soit acceptée lorsque les preuves démontrent que l'emploi y a contribué de façon importante. • Crainte qu'un poids trop important soit accordé aux antécédents médicaux personnels, à l'âge, au mode de vie ou aux conditions préexistantes, tandis que le rôle du travail est minime. • Examen de la question à savoir si une blessure indemnisable antérieure a créé une vulnérabilité à une détérioration, à une nouvelle blessure ou à une perte de fonction ultérieures. • En faveur de documents plus clairs et rédigés en langage clair, de pratiques de collecte de preuves plus solides et de lettres de décision expliquant les preuves prises en compte et la manière dont elles ont été évaluées.
Mesures à prendre	Les membres approuvent en principe l'exposé de position, qui sera présenté d'ici la date limite de la consultation.
13.	
Exposé de position – Principes généraux	Jarrood Yeo

Procès-verbal

Discussion	Une mise à jour est fournie sur la consultation concernant les modifications proposées à la Politique 21-100, intitulée Critères d'admissibilité – Principes généraux. Les points clés qui figureront dans la soumission du Comité comprennent ce qui suit : • En faveur de lignes directrices plus claires, plus cohérentes et plus transparentes en matière de prise de décision. • En faveur de directives plus fermes selon lesquelles les preneurs de décision doivent activement chercher les preuves manquantes avant de prendre une décision. • Crainte que les travailleurs ne soient désavantagés par des lacunes dans les renseignements qui sont hors de leur contrôle. • Confirmation que la présomption légale doit demeurer significative et ne doit pas être réfutée par des spéculations, des hypothèses, des incohérences mineures ou des renseignements incomplets. • Crainte que les symptômes antérieurs, les traitements, les limitations fonctionnelles ou les conditions préexistantes ne soient utilisés injustement pour refuser l'admissibilité. • Reconnaissance que les travailleurs peuvent avoir des raisons légitimes de retarder la déclaration ou la demande de prestations et devraient avoir la possibilité d'expliquer ces circonstances. • En faveur de la prise en compte des preuves médicales en même temps que le témoignage du travailleur, les renseignements de l'employeur, les renseignements des témoins et d'autres preuves pertinentes. • En faveur de lettres de décision claires qui expliquent les preuves prises en compte, le critère juridique appliqué, la manière dont les preuves contradictoires ont été évaluées et les motifs de la décision.
Mesures à prendre	M. Yeo partagera une ébauche de l'exposé de position avec le Comité pour examen et approbation avant de le soumettre au nom du Comité.
14.	
Examen de la législation qui régit Travail sécuritaire NB	Jarrod Yeo

Procès-verbal

Discussion	Une mise à jour est fournie sur l'examen législatif récemment lancé, qui propose de regrouper le cadre législatif de Travail sécuritaire NB en une seule loi plus claire et de créer une distinction plus nette entre les questions protégées par la loi et les questions pouvant être encadrées par des politiques du conseil. Les principaux points de discussion comprennent ce qui suit : • Reconnaissance que le modèle proposé pourrait permettre au système de répondre plus rapidement aux besoins émergents et d'apporter des améliorations opérationnelles par l'entremise de politiques du conseil. • En faveur de la simplification du cadre législatif, à condition que les droits fondamentaux, les protections et les responsabilités demeurent clairement protégés par la loi. • Reconnaissance que la proposition donnerait au conseil un rôle plus direct dans la définition des questions opérationnelles et techniques au fil du temps. • Crainte que des mesures de protection appropriées doivent être mises en place pour protéger les intérêts des travailleurs à long terme, y compris sous les futurs conseils, présidents, chefs de la direction et gouvernements. • Importance d'une consultation significative avant que des questions importantes ne soient transférées de la législation aux politiques, en particulier lorsque les changements pourraient avoir une incidence sur les prestations, les droits, les protections en matière de santé et de sécurité ou l'appui des travailleurs. • Reconnaissance que les travailleurs se souviennent des modifications législatives antérieures qui ont réduit les prestations ou instauré des périodes d'attente, ce qui renforce la nécessité de transparence, de confiance et de protection claire. • Mise en garde que la refonte législative doit être examinée attentivement afin d'éviter les lacunes involontaires, en particulier lorsque la protection des personnes vulnérables peut être touchée. • En faveur de la détermination des questions qui devraient demeurer dans la législation et de celles qui pourraient être encadrées par des politiques du conseil, avec une
------------	--

Procès-verbal

	attention particulière aux garanties, aux exigences de consultation et aux protections des travailleurs.
Mesures à prendre	M. Yeo résumera les points de discussion et distribuera une ébauche d'exposé de position au Comité aux fins d'examen.
15.	
Honoraires	Jarrod Yeo
Discussion	Les honoraires ont augmenté à 200 \$.
Mesures à prendre	Aucune
16.	
Regard vers l'avenir	Jarrod Yeo
Discussion	Prochaine réunion Date et lieu : La prochaine réunion est prévue pour le 18 septembre à Miramichi. Discussion : Des représentants de la Prévention et de la Gestion des réclamations / de la réadaptation ont été invités à discuter d'un aperçu des travaux actuels en matière de santé et de sécurité psychologiques, avec les points de vue des dirigeants cliniques, de la prévention et des réclamations. Les membres du Comité auront l'occasion de poser des questions et de partager des connaissances fondées sur leur expérience vécue. Autre : James Walsh sera présent pour prendre des photos individuelles des membres et mettre à jour les photos de groupe pour les documents du Comité.
Mesures à prendre	M ^{me} Doucette réservera la salle de réunion et les chambres d'hôtel au Rodd Miramichi River pour les membres.